

## CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE SUR LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

### CONTRIBUTION

Les 16 et 17 octobre 2013, Vilnius

*La Conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière (ci-après dénommée « Conférence interparlementaire sur la GEF ») ;*

*vu les conclusions de la Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne, adoptées le 23 avril 2013 à Nicosie ;*

*vu l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (ci-après dénommé « TSCG ») ;*

*vu le Protocole N° 1 du traité de Lisbonne sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne ;*

*vu les lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'Union européenne, adoptées le 21 juin 2008 à la Conférence des Présidents des parlements à Lisbonne ;*

1. se félicite de l'institution de la Conférence interparlementaire sur la GEF et estime qu'elle fournira une enceinte de débats et d'échanges de meilleures pratiques qui contribue à garantir la responsabilité démocratique et la légitimité des décisions prises en matière de gouvernance économique et financière au sein de l'Union européenne (ci-après dénommé « UE »), et en particulier au sein de l'Union économique et monétaire ;
2. note qu'en réaction à la crise économique et financière au cours des dernières années, l'architecture de la gouvernance économique de l'UE a connu des changements considérables et qu'il est crucial que ces changements s'accompagnent des mécanismes adéquats pour assurer un contrôle parlementaire efficace ainsi que la légitimité démocratique et la responsabilité des nouvelles structures de gouvernance ;
3. espère que la Conférence interparlementaire sur la GEF confèrera un rôle accru aux parlements nationaux dans les domaines relevant du TSCG et contribuera à la promotion de la coopération efficace et régulière entre les parlements nationaux et le Parlement européen sur les questions relatives à la gouvernance économique et financière, surtout en ce qui concerne les pratiques et les procédures du semestre européen ;
4. rappelle l'impératif établi dans le « six-pack » selon lequel le renforcement de la gouvernance économique devrait comprendre une participation plus étroite et en temps

utile des parlements nationaux et du Parlement européen (Règlement (UE) N° 1177/2011) ; rappelle le rôle du Parlement européen dans le cadre du semestre européen et en particulier en ce qui concerne l'examen annuel de la croissance et le « six-pack »; invite la Commission européenne à donner suite à son engagement, comme indiqué dans sa réponse officielle à la contribution de la XLVII<sup>e</sup> COSAC, de développer un dialogue politique régulier avec les parlements nationaux dans le cadre du semestre européen, au rythme de deux fois par an ; estime que la Conférence interparlementaire sur EFG est la plateforme idéale pour un tel dialogue ;

5. souligne qu'il est important de trouver le juste équilibre entre le contrôle parlementaire exercé dans le domaine de la gouvernance économique et financière par les parlements nationaux et par le Parlement européen, comme il est prévu dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et à l'article 13 du TSCG ;
6. est d'avis que le contrôle démocratique et la responsabilité devraient se situer au niveau où les décisions sont prises et mises en œuvre ; ainsi les parlements nationaux se voient accorder un rôle essentiel en ce qui concerne le contrôle de la mise en œuvre des politiques concernées au niveau national, la légitimité des actions de l'État membre au sein du Conseil européen et au sein du Conseil et la réalisation au niveau national des politiques budgétaires, économiques et sociaux, tandis que le Parlement européen est colégislateur et assure le contrôle et la responsabilité démocratique des décisions prises au niveau de l'Union ;
7. suggère qu'un groupe de travail ouvert aux représentants de chaque Parlement national et du Parlement européen soit mis en place en vue d'élaborer les modalités pratiques de la Conférence interparlementaire sur la GEF, en prenant en considération le projet de règlement soumis par le Seimas de la République de Lituanie, en tant que parlement de la Présidence, et les amendements déposés par d'autres délégations au cours de la conférence inaugurale de Vilnius, ainsi que l'article 13 du TSCG et les conclusions de la Conférence Présidents des Parlements de l'UE de Nicosie. Dans le cadre de ce processus, appelé « Processus de Vilnius », les décisions devront être prises par consensus. Le règlement de la Conférence interparlementaire sur la GEF sera également adopté par consensus en 2014.

## ANNEXE 1. TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE SUR LA GEF

### Remarques d'introduction

La Conférence interparlementaire sur la GEF a eu lieu les 16 et 17 octobre 2013 au Seimas de la République de Lituanie à Vilnius.

La Conférence interparlementaire sur la GEF a été ouverte par M. Bronius BRADAUSKAS, président de la commission du Budget et des Finances, et M. Remigijus ŽEMAITAITIS, président de la commission de l'Économie du Seimas de la République de Lituanie. Les discours de bienvenue ont été prononcés par S. E. Mme Dalia Grybauskaitė, Présidente de la République de Lituanie, S. E. Loreta GRAUŽINIENĖ, Présidente du Seimas de la République de Lituanie, et M. Othmar KARAS, vice-président du Parlement européen.

Les thèmes suivants ont été débattus lors de la session d'ouverture : *Le défi de la relance de la croissance économique et de la compétitivité en Europe* (exposé par M. Algirdas BUTKEVIČIUS, Premier Ministre de la République de Lituanie) et *Une véritable union économique et monétaire : nécessité impérative d'avancer* (exposé par M. Olli REHN, vice-président de la Commission européenne, chargé des affaires économiques et monétaires et de l'euro, via la vidéo-conférence).

Les intervenants de la première session intitulée *Le but et la vision de la Conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière de l'Union européenne* : M. Bronius BRADAUSKAS, président de la commission du Budget et des Finances du Seimas de la République de Lituanie, M. Philippe MARINI, président de la commission des Finances du Sénat français, M. Othmar KARAS, vice-président du Parlement européen.

Les intervenants de la deuxième session intitulée *Définir un cadre adapté de la gouvernance économique dans l'Union européenne après la crise* : M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne, chargé de la fiscalité, des douanes, des statistiques, de l'audit et de la lutte anti-fraude, M. Norbert BARTHLE, membre de la commission du Budget du Bundestag allemand, et Mme Elisa FERREIRA, députée européenne, rapporteure du Parlement européen sur le semestre européen.

Les intervenants de la troisième session intitulée *L'Union bancaire et l'intégration financière de l'Union européenne* : M. Vitas VASILIAUSKAS, président du Conseil d'administration de la Banque de Lituanie, M. André SAPIR, professeur à l'Université libre de Bruxelles, chercheur associé au centre de réflexion Bruegel, et M. Erkki LIIKANEN, gouverneur de la Banque de Finlande, membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

Les intervenants de la quatrième session intitulée *L'assainissement budgétaire et les réformes structurelles en Europe: avancées et perspectives* : M. Rimantas ŠADŽIUS, ministre des Finances de la République de Lituanie, M. Eduardo CABRITA, président de la commission du Budget, des finances et de l'administration publique de l'Assemblée de la République

portugaise, Mme Martine GUERGUIL, directrice adjointe du département des Affaires fiscales du Fonds monétaire international, et Mme Pervenche BERÈS, présidente de la commission de l'Emploi et des affaires sociales du Parlement européen.

## **Aperçu des présentations et des débats**

### SESSION D'OUVERTURE

Dans son exposé, le Premier ministre M. Algirdas BUTKEVIČIUS a présenté les priorités de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE dans le domaine de la gouvernance économique et financière. Il a parlé de la nécessité de poursuivre les réformes structurelles dans les États membres, en particulier sur le marché du travail. Le Premier ministre a également souligné l'importance de renforcer le marché intérieur dans des domaines tels que les services, l'énergie, le transport et le secteur numérique. En matière énergétique, la Lituanie vise à assurer la conformité avec le troisième paquet énergétique et à faire disparaître les îlots énergétiques, grâce aux connexions d'énergie. Une autre priorité est de simplifier les règles et les procédures relatives à l'établissement des entreprises. D'autres sources de financement des petites et moyennes entreprises devraient être envisagées. L'intervenant a également souligné l'importance de la réindustrialisation ainsi que la nécessité d'encourager les innovations, notamment les innovations vertes.

Lors du débat avec le Premier ministre, les participants ont soulevé des questions et formulé des observations sur des sujets tels que la directive sur les retards de paiement, le programme de réforme fiscale en Lituanie et les difficultés financières persistantes dans les États membres, en particulier dans le Sud de l'Europe. L'importance de l'introduction dans le système financier de l'UE du mécanisme de renflouement interne *bail-in* a été évoquée, en soulignant sa pertinence pour le Sud. Certains délégués se sont prononcés contre l'austérité et ont appelé à l'établissement d'une union forte de l'innovation au sein de l'UE. D'autres ont souligné l'importance d'achever le marché unique, en particulier dans le secteur numérique.

Le commissaire M. Olli REHN a axé son discours sur les défis de la gouvernance économique au sein de l'UE. Il a noté que la stratégie d'assainissement budgétaire et les réformes structurelles en Europe donnaient des résultats, même s'il était prématuré d'annoncer la fin de la crise. À propos de nouvelles structures de gouvernance économique en Europe, il a fait remarquer que si ces structures avaient été mises en place avant la crise, l'Europe aurait pu éviter une grande partie des difficultés. Le commissaire a mis l'accent sur trois domaines clés pour assurer une croissance durable. Tout d'abord, l'UE devrait établir sa capacité d'adaptation à l'économie réelle. Deuxièmement, un système bancaire et financier efficace devrait être mis en place au sein de l'UE ; l'UE doit poursuivre l'intégration dans ce domaine, l'union bancaire étant la priorité. Troisièmement, des finances publiques saines doivent être assurées, au moins parce que le manque de viabilité budgétaire contribue à l'incertitude dans le secteur financier. Le commissaire a souligné que grâce à des mesures et des règles appliquées à l'échelle européenne, les déficits budgétaires ont de manière générale diminué. Et pourtant, à côté du pilier monétaire déjà solide, le pilier économique de l'Union économique et monétaire doit être

renforcé. L'intervenant a également appelé à renforcer les mécanismes de la légitimité démocratique et du contrôle parlementaire, en vue d'une intégration économique plus forte dans l'UE.

Lors du débat, les participants ont adressé au commissaire toute une série de questions sur la crise budgétaire aux États-Unis, le rôle des parlements nationaux en vue d'assurer la légitimité démocratique de l'UE, le chômage des jeunes, l'efficacité du Pacte de stabilité et de croissance, les aspects sociaux des déséquilibres macroéconomiques européens, etc. Certains participants ont mis l'accent sur les avantages de la mutualisation de la dette dans l'UE, tandis que d'autres ont appelé à la réduction de la dette publique pour les pays participant au programme, tels que la Grèce.

#### SESSION I. LE BUT ET LA VISION DE LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE SUR LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans son discours, M. Bronius BRADAUSKAS, président de la commission du Budget et des Finances du Seimas, a souligné que l'approfondissement de l'intégration économique au sein de l'UE devait s'accompagner des mécanismes plus forts afin d'assurer la légitimité démocratique et le contrôle parlementaire. Il a mis en exergue l'importance de renforcer la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen dans le domaine de la gouvernance économique et financière de l'UE. M. BRADAUSKAS a également évoqué l'engagement de la Commission, déclaré dans sa réponse officielle à la Contribution de la XLVII<sup>e</sup> COSAC, de développer, dans le cadre du semestre européen, un dialogue politique régulier avec les parlements nationaux, au rythme de deux fois par an. D'autre part, M. BRADAUSKAS a reconnu que les parlements nationaux ne devraient pas rivaliser avec le Parlement européen en ce qui concerne le contrôle parlementaire des décisions prises au niveau de l'Union, ce domaine relevant de la compétence du Parlement européen, mais se focaliser sur le renforcement de leur rôle en matière de contrôle des décisions prises au niveau national.

M. Philippe MARINI, président de la commission des Finances du Sénat français, a noté que la création de la nouvelle gouvernance économique et financière efficace reposait sur les bases de la démocratie et que les parlements nationaux avaient un rôle particulier à jouer en la matière. M. MARINI a exprimé l'espoir que la Conférence interparlementaire sur la GEF devienne pour ses membres un forum d'échange d'informations et de meilleures pratiques en matière de réformes économiques mises en œuvre dans leurs pays respectifs. L'intervenant a également souligné l'importance des mesures d'assainissement budgétaire, notamment pour la survie de l'euro, même si ces mesures sont souvent impopulaires. Il a aussi noté qu'il ne voyait pas pourquoi le Règlement de la Conférence interparlementaire ne pouvait pas être adopté, à condition qu'il y ait un accord entre les participants.

M. Othmar KARAS, vice-président du Parlement européen, a souligné qu'il était trop tôt pour parler de la fin de la crise au sein de l'UE. Il a noté qu'en général les États membres de l'UE avaient des objectifs économiques très similaires, mais que les conséquences de la crise et les

réactions variaient d'un État membre à l'autre. Pourtant, les problèmes et les défis auxquels faisaient actuellement face les États membres étaient pareils dans toute l'Europe, d'où l'intérêt d'élaborer des stratégies communes pour l'UE. Afin que ce processus gagne en efficacité, les responsabilités entre les différents niveaux de gouvernance au sein de l'UE devraient être partagées d'une manière claire et responsable. Les efforts communs sont nécessaires pour mettre en œuvre les réformes structurelles et achever la création de l'union bancaire, devenue priorité de l'UE.

De nombreux intervenants aux débats ont insisté sur le rôle que la Conférence interparlementaire sur la GEF pouvait avoir en vue d'une plus forte implication des parlements nationaux dans la gouvernance économique et financière de l'UE, l'objectif recherché par les parlements nationaux depuis l'adoption du traité de Lisbonne. Les participants ont aussi débattu du projet de Règlement, présenté à la Conférence interparlementaire par le Seimas, parlement de la Présidence. De nombreux intervenants ont salué le projet et ont déclaré que son adoption créerait un cadre pour le bon fonctionnement de la Conférence interparlementaire. Lors du débat, il a été suggéré qu'un groupe de travail ouvert aux représentants de tous les parlements nationaux et du Parlement européen devrait être mis en place en vue de finaliser le projet.

## SESSION II. DÉFINIR UN CADRE ADAPTÉ DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE APRÈS LA CRISE

M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne, chargé de la fiscalité, de l'union douanière, de l'audit et de la lutte anti-fraude, s'est dit convaincu que la réponse apportée à la crise par l'UE avait été ferme et décisive puisque de nouveaux outils de coordination des politiques économiques, de prévention et de surveillance budgétaire avaient été mis en place. Le conférencier a mentionné d'autres initiatives en cours, telles que l'union bancaire ou le mécanisme de coordination *ex ante* des réformes structurelles avec d'autres États membres et la Commission. Il a aussi estimé qu'à long terme, l'UE devrait avoir pour but de mettre en place des capacités communes de stabilisation financière et un système d'émission commune de la dette et, d'une manière plus générale, de rechercher une intégration fiscale plus étroite. En même temps, les nouvelles structures de gouvernance économique au sein de l'UE devraient correspondre aux attentes légitimes des citoyens de l'Union. M. ŠEMETA a aussi appelé les parlements nationaux à participer plus activement dans le processus du semestre européen.

M. Norbert BARTHLE, membre de la commission du Budget du Bundestag allemand, a mis l'accent sur, entre autres, la question des réformes institutionnelles à mettre en œuvre au sein de l'UE et de la zone euro. D'après lui, le commerce, les marchés financiers, l'euro, le climat, l'environnement et la politique étrangère et de sécurité sont les domaines politiques où il faut agir au niveau européen. En revanche, d'autres domaines, tels que la politique budgétaire, économique ou sociale, doivent relever, avant tout, de la responsabilité des États membres avec, toutefois, une coordination plus intelligente au niveau européen. Par exemple, le poste de commissaire européen aux questions budgétaires devrait être créé avec un droit d'opposer son veto à des budgets nationaux au cas où ces derniers ne respecteraient pas les règles

communément admises. Davantage de pouvoirs législatifs étant transférés aux institutions européennes, les parlements nationaux devraient aussi jouer un rôle plus actif dans la coordination des politiques économiques de l'UE.

Mme Elisa FERREIRA, membre du Parlement européen, a souligné que l'UE manquait d'un agenda en matière de croissance économique durable et que les mesures pour stimuler l'économie n'étaient pas toujours socialement responsables. Selon Mme FERREIRA, les États membres n'avaient pas été prêts à l'impact économique de la crise, notamment au niveau social. Par conséquent, la majorité des citoyens de l'Union avaient manifesté leur mécontentement envers l'Europe. La conférencière a prôné une coopération plus étroite entre le Parlement européen et les parlements nationaux en vue d'établir un cadre approprié pour la gouvernance économique post-crise, notamment pour lutter contre l'extrême pauvreté et le chômage, la fraude et l'évasion fiscale au sein de l'UE.

Au cours des débats, la plupart des intervenants sont tombés d'accord sur la nécessité d'une coopération plus étroite entre le Parlement européen et les parlements nationaux pour élaborer le cadre de la gouvernance économique européenne. Une telle coopération est également essentielle pour réduire le chômage, améliorer la collecte des impôts et assurer l'égalité sociale, ayant toujours à l'esprit les attentes des citoyens de l'UE. Les participants ont fait valoir que l'on avait besoin d'une Europe plus active, d'une intégration fiscale plus étroite et de l'équilibre entre les recettes et les dépenses publiques. Certains intervenants ont aussi souligné que la politique d'austérité ne devrait pas être mise en œuvre à tout prix et qu'il faudrait tenir compte des spécificités de chaque État membre.

### SESSION III. L'UNION BANCAIRE ET L'INTÉGRATION FINANCIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans son discours, M. Vitas VASILIAUSKAS, président du Conseil d'administration de la Banque de Lituanie, s'est focalisé sur les éléments clés de l'union bancaire. Après avoir présenté en détails le mécanisme de surveillance unique (MSU), il a déclaré que dans 12 mois à compter de l'achèvement officiel du processus législatif, la Banque centrale européenne accéderait à ses nouvelles fonctions en matière de surveillance. Il a également évoqué le mécanisme de résolution unique (MRU) et sa base juridique, à savoir la directive sur le redressement et la résolution bancaire. M. VASILIAUSKAS a également souligné la nécessité de maintenir la politique macro-prudentielle forte dans toute l'UE et d'assurer la mise en œuvre des réformes structurelles du secteur bancaire de l'UE.

M. Erkki LIIKANEN, gouverneur de la Banque de Finlande et membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, a noté que les mécanismes de surveillance et de résolution nationaux ne suffisaient pas pour assurer la stabilité financière, sachant que les marchés financiers fonctionnent sur une base transfrontalière. L'intervenant a souligné que l'intégration financière était un élément essentiel du marché unique et que les États membres hors zone euro devraient être impliqués dans le processus autant que possible. M. LIIKANEN a fait remarquer que le secteur bancaire de l'UE nécessitait d'importants ajustements structurels

et financiers et a exprimé sa conviction qu'un système plus intégré de la supervision financière et la structure bancaire plus résiliente n'apporteraient que des avantages à l'Europe.

Le professeur André SAPIR, chercheur associé au centre de réflexion Bruegel, a exprimé sa conviction que le système financier européen avait besoin de changements fondamentaux. Il a rappelé que face à la crise financière, l'UE ne disposait d'aucun mécanisme de supervision commune ni de résolution commune, ce qui n'a fait qu'aggraver la crise en Europe. Selon le professeur SAPIR, des structures parallèles devraient être créées en vue de surveiller, d'une part, les banques de l'UE dans son ensemble et, d'autre part, celles de la zone euro. En outre, il a estimé qu'un examen approfondi du secteur bancaire d'un État membre devrait être réalisé avant que ce dernier ne soit autorisé à rejoindre l'union bancaire. En fin de compte, l'UE devrait viser une véritable union des banques et des marchés de capitaux.

Les participants aux discussions ont souligné que l'union bancaire devrait être créée par tous les États membres de l'Union européenne, faute de quoi les banques bénéficieraient de conditions de compétitivité différentes. Un mécanisme de surveillance bancaire unique permettrait d'évaluer les banques et leurs bilans comptables, ce qui représenterait un pas important vers la mise en œuvre d'un mécanisme de surveillance bancaire efficace. La plupart des intervenants ont insisté sur le fait que le mécanisme de surveillance bancaire devrait être complété par le mécanisme de redressement et de résolution bancaire. L'autorité chargée de la résolution bancaire devrait être en mesure de restructurer, au moindre coût possible, les banques dont l'activité s'avère inefficace. En revanche, certaines délégations se sont demandées si l'article 114 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne constituait une base juridique appropriée pour le MRU.

#### SESSION IV. L'ASSAINISSEMENT BUDGÉTAIRE ET LES RÉFORMES STRUCTURELLES EN EUROPE : AVANCÉES ET PERSPECTIVES

M. Rimantas ŠADZIUS, ministre des Finances de la République de Lituanie, a souligné dans son discours que l'assainissement budgétaire et la croissance économique étaient des processus compatibles et synergiques. Il a fait valoir que si le redressement de l'économie européenne suite à une longue récession était lent, il s'agissait néanmoins d'une « vraie croissance » qui devrait s'accélérer en 2014. M. ŠADŽIUS a aussi déclaré que l'Europe n'avait toujours pas fait ses devoirs pour stimuler la demande intérieure. En présentant l'expérience de la Lituanie, le ministre a souligné que le gouvernement lituanien cherchait à promouvoir la croissance économique tout en menant une politique budgétaire responsable. D'après lui, l'objectif de la Lituanie d'introduire l'euro en 2015 non seulement offrirait de nouvelles possibilités aux habitants et aux entreprises lituaniennes mais contribuerait aussi à la création de l'économie européenne commune.

M. Eduardo CABRITA, président de la commission du Budget, des finances et de l'administration publique de l'Assemblée portugaise, a présenté l'expérience du Portugal en matière d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles européennes. M. CABRITA a fait remarquer que l'austérité freinait la reprise économique au Portugal. Toutefois, il a



accentué que l'assainissement fiscal différencié et propice à la croissance économique devait se poursuivre et que les programmes d'austérité et de relance économique devaient être menés simultanément. D'après le conférencier, un ajustement budgétaire réfléchi permettrait de réduire considérablement l'impact négatif sur la croissance économique. M. CABRITA a aussi souligné que le rétablissement de la viabilité budgétaire dans tous les pays bénéficierait aux entités publiques et privées et contribuerait à la stabilité financière globale de l'Union européenne. Selon lui, si l'on veut assurer la croissance, il est très important de ne pas retarder les réformes. De plus, il a fait remarquer que si les États membres et l'UE avaient déjà adopté de nombreuses décisions cruciales, il fallait continuer sur ce chemin et mettre en œuvre les mesures convenues.

Mme Martine GUERGUIL, directrice adjointe du département des Affaires fiscales du Fonds monétaire international, a noté que le terme « réformes structurelles » était devenu une notion « fourre-tout » et qu'il était nécessaire de préciser de quelles réformes il s'agissait. Selon Mme GUERGUIL, si des changements sont réalisés dans le domaine des institutions financières, les réformes structurelles et l'assainissement budgétaire peuvent être menés simultanément, tandis que dans le domaine des marchés du travail et des produits, les réformes peuvent s'enchaîner, en particulier dans les pays à faible demande ou lorsque les réformes nécessitent d'importants coûts budgétaires.

Mme Pervenche BERÈS, députée européenne et présidente de la commission de l'Emploi et des affaires sociales du Parlement européen, a souligné la nécessité d'accélérer la croissance économique en Europe et a attiré l'attention sur les importants déséquilibres macro-économiques qui existaient entre les États membres de l'UE, en particulier au niveau du taux de chômage. L'intervenante a insisté sur la dimension sociale de l'économie et a appelé à porter une plus grande attention aux aspects sociaux des réformes structurelles et de l'assainissement budgétaire. Selon Mme BERÈS, l'ajustement budgétaire ne devrait pas se faire au détriment des secteurs prioritaires sur le plan de financement, tels que l'éducation.

Au cours des discussions, les participants ont souligné que l'assainissement budgétaire et les réformes structurelles se complétaient mutuellement et pouvaient être mis en œuvre simultanément. Cependant, dans les cas où l'assainissement budgétaire concernait les pays cherchant à entreprendre des réformes plus ambitieuses sur le marché du travail ou des produits, le rythme des réformes avait tendance à se ralentir. Les intervenants ont aussi insisté sur le fait qu'à court terme, l'assainissement budgétaire risquait d'avoir un impact négatif sur la croissance économique. Ils ont également déclaré que les réformes structurelles devaient être poursuivies afin d'assurer une croissance durable et la création d'emplois. Les participants aux discussions ont exprimé leur soutien à l'égard de l'assainissement budgétaire et ont souligné l'importance de rétablir les conditions de prêt normales. Les autorités compétentes ont été appelées à combattre le chômage et d'autres conséquences négatives provoquées par la crise, ainsi qu'à moderniser l'administration publique.